



Compte-rendu

CTSS de la DIRAG du 23 novembre 2017 en Guadeloupe

Une [déclaration liminaire intersyndicale](#) a été faite. Nous dénonçons une réduction record du TROED de la DIRAG depuis son existence (-6,5 %), les mauvaises conditions de travail, et demandons davantage de concertation et de moyens.

La directrice répond que la forte baisse du TROED est un « effet de marche » et que la baisse sera donc moins forte les prochaines années. Jusqu'à maintenant on se situait en moyenne à -2,5 % par an. Elle indique faire son maximum sur la concertation avec les agents et défend la DIRAG, même si elle est contrainte d'agir dans un cadre restreint (COP...).

Réorganisation de DIRAG/PREVI

Suite au vote négatif au CTSS Spécial du 31/10, puis à la CAP du 14/11, le poste ITM initialement envisagé à DIRAG/PREVI a été reproposé en poste de 2^e adjoint de DIRAG/PREVI/D, avec participation au tour d'exploitation.

La directrice s'en satisfait. *C'est selon la CFDT-Météo une situation de pis-aller.* La proposition précédente n'était pas acceptable, mais une solution par défaut a été trouvée en CAP.

Le sous-effectif chronique ne sera pas résorbé et nous avons raison de dire à la sortie des groupes de travail que l'effectif de 18 ETP (= *Equivalent Temps Plein*) était trop ambitieux (*création d'un SWFDP*) par rapport à la politique actuelle de l'établissement de réduction des effectifs. Actuellement, 15 agents TSM en poste pour un bilan moyen de +200 h /agent.

Sur ces problèmes de bilans horaires élevés dans l'équipe, la directrice indique que des heures pouvaient être stockées sur le CET. (*Note : après vérification, seules les heures BHR correspondant aux bonifications horaires récupérées en temps peuvent être épargnées, donc pour les agents 0 % IPHA uniquement et dans une certaine limite*). *Le paiement des heures supplémentaires à Météo-France n'est toujours pas d'actualité au niveau interministériel (revendication CFDT-Météo), et pour cause, puisque notre direction générale n'en fait pas la demande.*

En tout cas, le malaise est toujours grand dans l'équipe prévi puisque la situation est génératrice de RPS. La tâche s'annonce donc difficile compte tenu du manque de respect et du mépris affiché envers les prévis TSM ces dernières semaines, qui se sont beaucoup investis pour faire tourner leur service. Les conclusions du GT sont sans cesse remises en cause, conduisant à une réorganisation permanente.



Aussi, vu que l'arrivée de ce 2^e DA se fait à effectif constant ($- 1 \text{ TSM} + 1 \text{ ITM} = 0$), le gain en termes de bilan horaire pour l'équipe n'est pas évident, étant donné que l'agent tournera au mieux 30 à 40 % de son temps à la prévi. Nous avons donc émis l'hypothèse que l'ensemble de l'encadrement (D + 2 DA) rentre dans le tour afin de faire baisser les bilans. La proposition sera étudiée.

Concernant la fermeture du poste de PRS semi-permanent au 01/12 pour une durée de 4 mois, les agents sont très mécontents une nouvelle fois de constater qu'on essaie de redistribuer les tâches du PRS sur les 2 postes restants. **Nous avons rappelé que cette façon de faire avait provoqué une grève en décembre 2016.** Message entendu par DIRAG/D. Un point sera fait avec PREVI/D.

D'autre part, la directrice n'exclut pas une fermeture prolongée de ce poste pour quelques mois...

Le nouveau Document d'Organisation (DO) est proposé au vote : 5 CONTRE (unanimité).

Les Représentants du Personnel demandent un vote également sur la nouvelle fiche de poste DIRAG/PREVI/DA : 5 CONTRE (unanimité). Trop de flou sur les tâches et le temps passé dans le tour de prévision n'est pas précisé.

Suivi des actions

- Formation Libre Office : les retours ne sont pas satisfaisants et de nombreux agents éprouvent toujours des difficultés. D'autres sessions seront peut-être organisées. La CFDT-Météo a demandé si de l'auto-formation était faisable en journées de bureau. Oui si la documentation existe.
- Formation Arome : la CFDT-Météo s'étonne que la formation ait été réduite à 1 jour, au lieu de 3 jours pour une formation digne de ce nom. Problème de tableau de service et effectif réduit en Martinique nous dit-on. Sauf que la demande initiale ne concernait pas la Martinique, mais la Guadeloupe et la Guyane dans un premier temps, justement pour éviter une formation « au rabais », comme cela est trop souvent pratiqué en DIRAG. D'autres sessions seront programmées en 2018.
- Incident électrique au CM971 nuit du 5 au 6 août (3^e black-out de l'année) : le point avait été abordé également en CHSCTSS. Une nouvelle action est notée concernant le groupe électrogène.
- Synopsis : un point d'info a été fait en mai dernier. Depuis, il ne s'est plus rien passé. La CFDT-Météo a demandé un calendrier pour 2018 pour mise en opérationnel et formations à venir. D'autant plus que le CSG de Kourou a demandé sa mise en opérationnel également pour début 2018. Ce point sera traité lors de la reconvoction du CTSS.
- Un fichier recensant les travaux réalisés et planifiés au CM973 a été remis aux Représentants du Personnel. La même chose est demandée pour les autres sites.



Réorganisation de DIRAG/ADM

Deux nouveaux DO concernant ADM nous sont proposés, actant la suppression de 2 postes à Desaix : un poste d'adjoint à RH, et un poste d'Assistant de Direction (ASD).

Une experte était présente pour l'intersyndicale, a remis et lu un [courrier signé du personnel ADM de Desaix](#), dénonçant les mauvaises conditions de travail, contestant la méthode et le manque de concertation sur la redistribution des tâches en amont de ces 2 suppressions de postes, et demandant de remplacer au moins 1 poste, ainsi que celui d'un des deux ouvriers d'Etat désormais en CLD.

La CFDT-Météo a insisté en ce sens, et fait part de la souffrance que cela génère auprès de certains collègues, bien que toujours très consciencieux dans leur travail. Nous ne comprenons pas qu'aucune réflexion n'ait été menée alors que la directrice annonçait ici même, un an auparavant jour pour jour, que la réorganisation à venir de la section ADM dans le cadre du chantier n°10 devait nécessiter ce dialogue et cette concertation.

La direction rappelle que l'effectif cible des DIR Métropole est de 8 ETP. Pour l'outre-mer cela reste à définir mais elle espère plus pour la DIRAG compte-tenu des spécificités. Actuellement, au TROED, nous faisons remarquer que nous avons 20 ETP administratifs. Cela s'annonce donc rude. De plus, un diagnostic organisationnel vient d'être fait par un cabinet indépendant (JLO) et doit rendre sous peu ses conclusions pour la DIRAG. Le constat risque d'être accablant. La direction aurait pu selon nous temporiser dans cette suppression des 2 postes à Desaix et au moins attendre les conclusions de cet audit. La directrice indique qu'elle a été mise devant le fait accompli par la DG qui avait acté ces 2 suppressions de postes dans un objectif purement comptable, tout cela s'étant fait « à l'arrache ».

Par ailleurs, elle précise que c'est une contrepartie du fait de la réussite aux concours de plusieurs agents de Desaix qui ont réobtenu des postes à Desaix. Postes obtenus grâce à son soutien dit-elle, *mais nous avons rajouté que c'était aussi et surtout le fait des organisations syndicales et de la CFDT, qui ont poussé en CAP pour que les souhaits des agents soient satisfaits.*

La question se pose donc de recruter des intérimaires, ou bien des entreprises extérieures pour sous-traiter certaines tâches, comme les secrétariats de CHSCTSS et CTSS par exemple.

-

Les 2 nouveaux Documents d'Organisation (DO) sont proposés au vote : 5 CONTRE (unanimité) x2.

Une motion intersyndicale est déposée, nous demandons le remplacement des postes RH, ASD et de l'Ouvrier d'Etat en CLD : 5 POUR (unanimité).

-

TROED 2018

-6,5 %, soit -7 ETP, c'est du jamais vu à la DIRAG ! Sur ce total, 3 ETP sont rendus suite à la réorganisation de DIRAG/PREVI (passage de 21 à 18 ETP).

En fait, ce sont même 8 ETP qui disparaissent, suite au départ d'un agent au CM972 qui n'était pas compté au TROED (statut spécial).

L'ouvrier d'état de Saint-Barthélemy n'est plus dans le giron de Météo-France et a été transféré à la COM de Saint-Barth, ce qui permet à la direction d'enlever encore un ETP.

Côté Administratifs, ce sont donc 2 postes supprimés à Desaix (ASD et RH).

Et pour le CM971, un tour de passe-passe a permis de remplacer le départ prévu du Com/com, au prix de la perte d'un ETP à la prévision.

Aussi, nous avons raison de dire l'année passée (cf. CR CFDT-Météo des CTSS précédents), que l'intégration du poste en HB du LIP à l'équipe prévi était une suppression déguisée en vue du TROED suivant.

La direction a justifié cette suppression de poste, alors que le 4 mai dernier, elle nous reprochait de faire de fausses suppositions, car selon elle, rien n'était décidé !

Reste que la situation est problématique pour la prévision du CM971. De nombreuses activités annexes se sont développées en plus du LIP (MPF, participation à des GT, activités syndicales, sociales, Assistant de Prévention, etc.) et la présence de 3 membres titulaires et suppléants de CTSS et CHSCTSS dans l'équipe engendre des difficultés de tableau de service dès lors qu'il n'y a plus que 8 agents. D'ailleurs, les bilans n'ont plus baissé depuis maintenant 1 an dans le service (déficit global de 1200 heures). *On rappelle que la CFDT-Météo revendique (au niveau national et interrégional) le paiement des IPHA pour les agents en bilan négatif. Visiblement, la DG s'assoit dessus, et aucun des trois autres syndicats de Météo-France ne s'oppose à la DG. Note : les agents pénalisés en ont bien pris acte mais c'est une nouvelle preuve de mépris affichée au plus haut niveau.*

La directrice indique que l'activité MPF était temporaire pendant le sur-effectif et qu'elle serait donc redistribuée sur DIRAG/TTI. L'agent qui réalise ces tâches en a été informé. Pour le reste, elle prend bonne note des remarques des Représentants du Personnel.

Un vote est effectué, sans surprise : 5 CONTRE (unanimité).

Permanences

De nouvelles modifications sont portées au DO. La direction y a intégré en première page un résumé faisant office de fiche réflexe, qui avait été demandée par les syndicats.



L'autre modification concerne l'appel de la permanence de direction en cas d'absence de relève sur son poste, mais aussi à la reprise du poste en cas d'absence de l'agent précédent.

Nous avons demandé davantage de communication afin que les agents soient informés des consignes à appliquer : la communication doit surtout être orale (un mail ne suffit pas). La directrice est d'accord. D'autre part, les syndicats font remarquer que la fiche réflexe doit être disponible à part et rapidement accessible, et non pas incluse dans le document.

L'ensemble des RP font aussi valoir que c'est à la hiérarchie de trancher si la permanence OBS ou TII doit être contactée. L'agent prévisionniste n'étant pas forcément expert dans le domaine. Il appellera donc la permanence de direction en cas de problème (autre que métier). D'autres modifications doivent être apportées pour faire figurer les numéros de téléphone.

Les changements intégrés au document sont proposés au vote : 5 CONTRE (unanimité). Il s'agit plus d'un problème de forme que de fond. Les syndicats veulent qu'on leur présente à nouveau un document utilisable.

MO continuité de service

Rappel : ce MO est entré en application au 1^{er} septembre. En cas de grève, le poste PAC est assigné en permanence, les postes PC, PRS de DIRAG/PREVI et les prévis des CM973 et CM971 selon la situation.

La DIRAG a fait en plus une consigne locale qui précise certaines modalités et notamment le § 2.2 qui traite le cas du Bulletin de Suivi (BS) en vigilance jaune car celui-ci est ignoré dans le MO national. Les syndicats avaient demandé à assigner moins voire pas du tout les prévis en CM, compte tenu des abus récents et de la permanence métier assignée en permanence. Ce à quoi la directrice a répondu par une procédure de vigilance jaune simplifiée (sans BS avec envoi de la carte par le PAC). Cela ne nous convient pas car il n'est pas admissible de dégrader ainsi la SPB et de donner une tâche supplémentaire au PAC qui deviendrait un peu le poste fourre-tout en cas de grève. La directrice envisage tout de même de poursuivre dans cette voie et verra au cas par cas pour l'édition d'un BS.

D'autre part, ***la CFDT-Météo fait remarquer que la procédure de notification des assignations doit respecter stricto sensu le MO (§ 4.2) à savoir : remise en mains propres, mail professionnel (avec AR), courrier recommandé au domicile, coursier.*** Il n'est pas admissible, comme constaté récemment, que des agents soient directement contactés sur leur téléphone personnel ou par SMS (c'est une atteinte à la vie privée, l'agent n'étant pas tenu de répondre à un chef en dehors de ses heures de service). Ces consignes doivent être clairement données à l'encadrement.

La vigilance jaune devrait évoluer car il y a eu des réflexions sur un abaissement des seuils et l'éventuelle suppression du BS. Nous demandons à ce que ce sujet soit traité en GT, indépendamment du MO continuité de service car ce sont deux problèmes distincts.



Modifications à EC-MPF

Un nouvel adjoint est nommé en l'absence d'ITM Resp. Clim. Ce sera l'ITM Resp. Prod. Le nouveau DO a été vu entre les intéressés et ne suscite pas d'objection particulière de notre part.

Vote : 5 ABSTENTIONS.

Une autre modification consiste à utiliser des ressources TTI pour aider la division EC-MPF dans certaines tâches informatiques. Dans la pratique c'est déjà le cas. Le souhait des agents est que cela soit mieux cadré nous dit la direction.

Les changements au DO sont proposés au vote : 4 ABSTENTIONS (dont CFDT-Météo), 1 CONTRE.

Monitoring web

Un nouveau DO nous est présenté, ayant pour but de renforcer l'attractivité et la réactivité du site web de la DIRAG. Le monitoring est effectué par une équipe de 4 agents (DIRAG/RCR, CM971/Com, DIRAG/RQ-Com-Int, DIRAG/Com-Ext) avec une permanence en horaires de bureau. Autrement, c'est la permanence de direction qui prend le relais.

Il est fait souvent référence à TTI en soutien pour l'exécution de certaines tâches sans trop de précisions sur qui fait quoi et quand. De plus, certaines formations sont nécessaires. DIRAG/Com-Ext nous assure que le temps d'activité hors HB est estimé à 10 % et que pour l'exemple du mois de septembre, c'était 0. D'autre part, cette organisation préfigure ce dont on aura besoin pour le projet des réseaux sociaux à la DIRAG. Actuellement, la communication externe n'est pas gérée en l'absence de DIRAG/Com-Ext.

La CFDT-Météo a refusé de voter ce document. Elle considère que celui-ci n'est pas suffisamment mûr pour être voté, mais considère cela comme un progrès.

Les autres représentants syndicaux ont voté CONTRE.

Bilan NAS et COP/A

Ce point répond à une revendication historique de la CFDT-Météo en DIRAG. Même si c'est loin d'être exhaustif, le bilan a le mérite d'exister et c'est un net progrès selon nous.

On constate du 1^{er} mars au 5 octobre que la permanence métier a été sollicitée pour 21 événements dont 9 de vigilance, 4 qualifiés d'autres SPB (aéro, EMIZA, feux de forêt), 3 TTI, 4 LOG et 1 RH. Le détail par département n'est pas indiqué, de même que la distinction NAS et COP/A.

Pour TTI depuis le 1^{er} janvier : 19 interventions en 972, 2 en 971 et 2 en 973. Ce qui confirme les problèmes informatiques récurrents rapportés par les agents en Martinique. En fait, c'est le COP/A qui intervient le plus souvent, ou du moins, le note plus souvent sur la main courante.

Pour OBS depuis le 1^{er} janvier : 4 interventions en 971, 4 en 972 et 23 en 973 dont la grande majorité pour le RS Auto. Toutes ces interventions sont « hors cadrage national » (celui-ci étant



défini par les priorités et délais de 1^{ère} intervention sur les systèmes d'observation dans le GT idoine d'Observer).

Budget

On constate une inquiétude sur la consommation des crédits de paiement en fonctionnement par rapport à l'année dernière. Beaucoup de factures n'étant pas rentrées.

La directrice indique que de l'argent sera dépensé pour la réfection des toilettes de Desaix et la réfection de certaines toitures.

JRTT fixes

Une consultation par mail a été faite par DIRAG/D. Il en ressort : lundi 30 avril, vendredi 11 mai, et lundi 31 décembre 2018. **Vote : 5 POUR (unanimité).**

Divers

La directrice nous apprend que Saint-Pierre-et-Miquelon sera rattaché à la DIRAG à partir du 1^{er} janvier 2019 et non 1^{er} janvier 2018 comme envisagé initialement, en raison d'un problème de cohérence de budget.

Concernant l'expertise JLO sur les RPS à la DIRAG, les agents en service posté se sont vus attribuer un forfait de 5h de temps de travail supplémentaires, alors que les agents en HB 1h30 seulement, ceci afin de garder l'anonymat des entretiens. La directrice justifie cette différence par le fait que les agents en HB ont fait les entretiens collectifs sur leur temps de travail (durée 3h30) et que les entretiens individuels ont donc été comptés en sus (1h30).

Prochain CTSS : le 5 décembre en Martinique ou en visio. A l'ordre du jour : la reconvoction sur tous les points avec unanimité CONTRE, et les autres points non débattus faute de temps.